

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-797263

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

169103
Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01948 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : J. BARA DRISS

Date de naissance : 01/01/1947

Adresse : 05, Rue Mohamed Charni

Tél. : 0664557044

Total des frais engagés : 459,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23 Juin 2023

Nom et prénom du malade : J. BARA DRISS

Age : 76

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Gyné

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/06/2023

Le : 23/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-797263

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 01948

Nom de l'adhérent(e) : J. BARA DRISS

Total des frais engagés : 459,70

Date de dépôt : 23/06/2023

Autorisation CNDF N° : A-A-215/2015

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DR. Latifa BABA Angle Rue Abdelhamid Ibn Badis El Rue Ibn Zidoun N° 36 1005 36 71 16 88 - OUJD	23/06/2023	159,72

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Nasreddine Haouat

Ophtalmologiste

Diplômé de la Faculté de NICE FRANCE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Ex-Médecin Chef des Services d'Ophtalmologie

des Hôpitaux Militaires des F.A.R.

(Meknes - Marrakech)



الدكتور نصر الدين حوات

خريج كلية نيس بفرنسا

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طبيب رئيسي بقسم العيون بمستشفيات

القوات المسلحة الملكية

(مكناس - مراكش)

Oujda, le 23 Oct - 23

M. J. Haouat Dr. I.S.

◆ LASER ARGON

◆ LASER YAG

◆ ANGIOGRAPHIE
FLUORESCÉNIQUE

◆ ECHOGRAPHIE
BIOMÉTRIE SONDE
10 MHZ et 20 MHZ

◆ CHAMPS VISUEL

◆ TOPOGRAPHIE
CORNEENNES ET
SIMULATION
A LA FLUORESCINE

◆ INFOGRAPHIE

◆ VIDEO
OPHTALMOSCOPIE
SUR CD-ROM

84100

4570

15970

Meilleur

Facile

14/29

15

16

PHARMACIE IBN BADIS
Dr. Latifa BABA
Angle Rue Abdessamad Ibn Badis
et Rue Ibn Raydoun N° 36
Tél. 05 36 71 16 68 - OUJDA

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ANNOUR
Dr Nasreddine HAOUAT
MALADIE ET CHIRURGIE DES YEUX
Tél. 05 36 70 31 96 / 05 36 71 28 71
OUJDA

شارع الدوفوفي - عمارة حمري - الطابق الثاني - الهاتف : 05 36 71 28 71 / 05 36 70 31 96
Bd. Derfoufi - Imm. HIMRI - 2^{ème} Etage - Tél. : 05 36 70 31 96 / 05 36 71 28 71 - OUJDA

I.C.E : 001713661000056



1234567890

014

Dr. Jeanne Babin

independent

NAABAK 4,9%

Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH



6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

6 118001 102495

ZALERG 0,25 mg/ml

Collyre 5 ml - PPV : 75,00 DH

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI



3A

3A

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE ANNOUNI
DU NASSERDINE AHOUDI
VALIDÉ ET CHIRURGIE DES YEUX
02.02.03.10.31.06.10.28.11
02.02.03.10.31.06.10.28.11